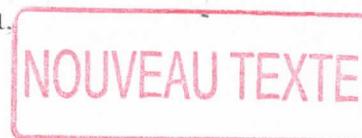


Ministère de la Construction, du Logement,
de l'Assainissement et de l'Urbanisme

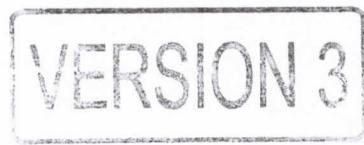


Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

Ministère du Plan et du Développement

Ministère de l'Economie et des Finances

Ministère de la Communication,
de l'Economie Numérique et de la Poste



Ministère de la Culture et de la Francophonie

Ministère des Infrastructures Economiques

Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre,
chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat

République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail



COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

OBJET: Projet d'Adressage du District d'Abidjan

La présente communication a pour objet, d'informer le Gouvernement sur la mise en œuvre du Projet d'Adressage du District d'Abidjan, opération qui s'inscrit dans un programme plus large de modernisation de l'administration ivoirienne et d'appui à la compétitivité de la Ville d'Abidjan.

Les impacts de l'adressage sont nombreux et concernent des aspects divers qui vont de l'amélioration des conditions de vie (services urbains), à celle des finances publiques, en passant par la sécurité du territoire, l'exercice des droits civiques (élections, justice), la modernisation des procédures administratives, l'amélioration du climat des affaires, etc. Il est également attendu que le projet d'adressage d'Abidjan permette de créer des emplois pérennes et de nombreux autres emplois indirects au sein des structures publiques mais également dans le secteur privé.

Dans une ville de la taille d'Abidjan, disposer d'une adresse devient indispensable et représente une preuve de reconnaissance du statut de citoyen, d'usager ou de simple visiteur.

Au terme d'un Appel à Manifestation d'Intérêt initié dans le mois de septembre 2017, par le MCLAU avec l'appui financier de la Banque Mondiale (PACOGA), le groupement de Cabinets franco-ivoiriens ALLNEXT-TERRABO/CATEP a été sélectionné pour réaliser les études de faisabilité du projet. Les consultants mobilisés avaient une compétence confirmée de ce type d'opérations.

Cette étude a défini le contenu et les modalités opérationnelles de l'opération d'adressage à mener à Abidjan. Cette définition s'est appuyée sur un bilan des expériences d'adressage mises en place précédemment dans la ville d'Abidjan et dans quelques villes secondaires de Côte d'Ivoire. Elle prend en compte les pratiques d'adressage dans des pays plus avancés et dans d'autres pays de la sous-région.

La démarche a mobilisé au sein du Comité de Pilotage et d'un Comité Technique, l'ensemble des ministères, collectivités locales et autres entités associées à la mise en place et au fonctionnement du futur dispositif, notamment : les départements ministériels en charge de l'Intérieur, l'Economie Numérique, les Finances, et des Infrastructures Economiques, les collectivités locales (13 communes et District Autonome), les concessionnaires de réseaux et des organismes techniques spécialisés tels que l'INS, le BNEDT et le CNTIG.

Le consultant a produit un rapport de cadrage présenté le 16 janvier 2018 au Comité de Pilotage présidé par le MCLAU. Il a présenté le lundi 26 mars 2018 au même Comité de Pilotage un rapport intitulé « Choix techniques et de montage » dont le contenu est le résultat de trois réunions du Comité Technique de l'adressage d'Abidjan animés par le consultant les 20, 21 et 23 mars 2018.

I. Nouvelle Orientation proposée de l'adressage d'Abidjan

Basé sur l'usage de l'adressage dans la plupart des villes du monde, l'option retenue est de s'engager dans une opération d'adressage qui permette d'une part, de donner une adresse complète (bâtiment, rue, commune) à la plupart des résidents et entités économiques d'Abidjan, et d'autre part, de faire de l'adresse une notion à portée administrative, légale et économique. En clair, l'adresse doit progressivement constituer un élément d'identification des personnes physiques et morales, entrer dans nos procédures administratives, et faciliter la circulation de l'information, des personnes et des biens.

Cette ambition passe par une définition de l'opération d'adressage à mener qui s'appuie sur trois produits ou résultats : (i) un adressage physique de la ville (n° de porte, n° ou nom de voie), (ii) la production de supports cartographiques grand public (papier mais surtout numériques) qui facilitent le repérage des adresses et leur utilisation quotidienne par les ménages et autres opérateurs économiques, (iii) la mise en place d'une base de données d'adresses qui vienne renforcer l'efficacité de nos procédures administratives (Intérieur, Impôts, Urbanisme, CIE, SODECI, Poste, etc.) et optimise le développement et l'usage d'applicatifs métiers divers parmi lesquels, les outils numériques de gestion urbaine.

Cette définition ambitieuse de l'opération d'adressage suppose l'adoption d'une vision à long terme de la maintenance et de la mise à jour des données d'adresse qui garantisse la fiabilité des données d'adresses.

II. Choix techniques

L'étude de faisabilité a permis, à ce jour, d'arrêter en Comités technique et de pilotage, les choix techniques pour conduire l'opération :

- **Zones à adresser** et à ne pas adresser dans l'agglomération (question des quartiers précaires non-structurés, et du sous-adressage des cités et enclaves) ;
- **Système d'identification des voies** à retenir (numérotation provisoire par commune, amélioré par rapport au système 1995) ;
- **Système de numérotation des portes** (système métrique préféré au système séquentiel) ;
- **Panneautage** des voies et pochage des portes ;
- **Spécifications des Plans-Guides** (contenu, support) ;
- **Structuration de la BD-adiresses** et recollement avec les systèmes actuels de localisation (principalement systèmes cadastral et parcellaire).

Ce travail a notamment permis de définir un plan d'action à court terme (d'ici fin 2018) impliquant principalement le MCLAU, le Cadastre, les collectivités locales et le District. Parmi ces actions, figurent la mise à jour des fichiers parcellaires et du cadastre, la dénomination des voies structurantes de la ville (environ 165), la normalisation des adresses (toponymie, odonymie), et la préparation des conventions devant permettre la mise en place d'une plateforme institutionnelle d'échange de données, condition préalable à la constitution d'une base de données adresses.

III. Montage opérationnel

Sur la base des conclusions de l'étude de faisabilité, il est retenu de mettre en place quatre principales solutions et innovations institutionnelles :

- **Une plateforme institutionnelle d'échange de données** réunissant le MCLAU (parcellaire), le MEF (fichier cadastral), la Poste (fichier existant d'adresses), l'INS (codification des îlots et unités d'occupation) et OpenStreetMap-Abidjan, dans le cadre du partenariat lié avec la Banque mondiale (fichier numérisé et géo-référencé des voies et équipements établi sur un mode collaboratif et ouvert à tous). Cette plateforme se concrétisera par des conventions d'échanges et d'utilisation des données signés entre ces organismes ; elle sera techniquement accompagnée par la centrale d'adressage ;
- **Une Centrale d'Adressage à localiser de préférence au BNEDT**, en raison de l'ancrage institutionnel, des missions et des compétences de cet organisme sous tutelle de la Primature. Cette Centrale d'adressage sera appuyée par une assistance technique opérationnelle à recruter qui devra réunir, à la fois une bonne connaissance des techniques d'adressage, une capacité de déploiement logistique sur le terrain pour les opérations physiques d'adressage, des compétences confirmées dans le développement et l'exploitation de gros systèmes informatiques (Système d'Information Géographique et Système de Gestion de Base de Données) ;
- **L'ouverture de la collaboration institutionnelle mise en place autour de l'adressage à la société civile, au travers d'OpenStreetMap-Abidjan (OSM)**, association à but non-lucratif d'envergure mondiale développant sur un mode collaboratif depuis 2013, une cartographie numérisée d'Abidjan, disponible librement en ligne. Ce partenariat est suggéré en référence à l'expérience notamment française poussée par la start-up gouvernementale Etalab (convention d'échange de données et de gestion de la BD-adresse entre IGN-INSEE-Poste-DGFIP). Elle s'inscrit également dans la lignée de plusieurs initiatives soutenues par la Banque mondiale et associant OSM à des travaux de cartographies thématiques, notamment au Sénégal, au Togo, au Bénin et en RDC. Dans le cas d'Abidjan, elle vise plus particulièrement à (i) bénéficier du savoir-faire de cet organisme, (ii) accélérer la diffusion et l'appropriation des données d'adresses par le secteur privé et la société civile, (iii) renforcer le dispositif d'appui aux collectivités locales pour la mise à jour des données d'adressage (voies, portes, occupation du sol) ;
- **La signature de conventions de transfert des données d'adresses avec les organismes utilisateurs non listés dans la plateforme institutionnelle**, à savoir : la CIE, la SODECI, le District Autonome, les Communes, l'ONI, etc.

IV. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'opération

Sur la base des résultats du rapport de cadrage produit par le consultant, le phasage prévisionnel de l'opération d'adressage du District d'Abidjan nécessitera trois ans de mise en œuvre à partir de la sélection du maître d'œuvre. Le calendrier prévisionnel se présente comme suit :

- (i) **Avril 2018-Septembre 2018** : lancement du programme (finalisation de l'étude de faisabilité, mise en place des commissions de toponymie, préparation des cahiers des charges et sélection du maître d'œuvre, signature du cadre conventionnel de la plateforme institutionnelle ;
- (ii) **Septembre 2018 – décembre 2019**: enquêtes et démarrage de la numérotation des portes, constitution progressive de la BD-adresses (SIG), finalisation du Plan Guide et du plan de panneautage des voies ;
- (iii) **Année 2020** : poursuite de l'opération, panneautage des voies, mise en place du dispositif de mise à jour et d'intégration des adresses dans les procédures administratives et de gestion. Début de la prise en compte des adresses dans les applicatifs de souveraineté (Identité, Impôt-Cadastre, etc.) et de gestion des services urbains (CIE, SODECI, CI-Telecom, etc.) ;
- (iv) **Année 2021** : première année de généralisation de la prise en compte des adresses dans les applicatifs de souveraineté et de gestion des services urbains.

V. Estimation des coûts de l'opération et financement

Le cout prévisionnel global de l'opération est estimé à 15 millions de Dollars US, soit près de 10 milliards de Francs CFA avec un financement à hauteur de **13 millions de Dollars US, environ 8,5 milliards de Francs CFA**, alloués par la Banque Mondiale dans le cadre du Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA) – Evaluation prévue le 4 mai 2018, mise en vigueur en septembre 2018.

VI. Décisions attendues du Gouvernement

Il est soumis à l'approbation du Gouvernement, le montage institutionnel de mise en œuvre, le calendrier, le coût et les modalités de financement du programme.

Telle est l'économie de la présente communication soumise à l'approbation du Conseil des Ministres.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Sidiki DIAKITE

Le Ministre de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme

Claude Isaac DE

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Le Ministre du Plan et du Développement

Adama KONE

Nialé KABA

Le Ministre de la Culture et de la Francophonie

Le Ministre de la Communication,
de l'Economie Numérique et de la Poste

Maurice Kouakou BANDAMAN

Bruno Nabagné KONE

Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat

Le Ministre des Infrastructures Economiques

Moussa SANOGO

Amédé Koffi KOUAKOU